

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 13^e jour du mois d'avril 2015, à 19 heures sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Rémi Whittom
Christian Grenier
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard

Est absent : M. Alain Delarosbil

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, directrice des finances et trésorière ainsi que madame Marie-Andrée Henry, assistante greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2015-04-64 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des 9 et 23 mars 2015
5. Dépôt de document ou de correspondance
6. Modification de la résolution 2006-06-183 C
7. Nomination de signataires concernant le règlement d'emprunt 2014-401 portant sur l'acquisition d'un tracteur bidirectionnel
8. Avis de motion – Règlement d'emprunt 2015-407 portant sur l'aménagement d'une zone de protection des rives et du littoral du camping municipal et de son développement en 2015
9. Attribution contractuelle portant sur l'aménagement d'une zone de protection des rives et du littoral du camping municipal
10. Avis de motion visant l'adoption du projet de Règlement 2015-408 modifiant le Règlement 1994-155 concernant la vitesse des véhicules routiers sur les voies publiques existantes du territoire de la ville de Paspébiac
11. Financement de l'acquisition d'équipement informatique
12. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2015
13. Rapport des conseillers
14. Adoption des comptes à payer
15. Suivi du budget
16. Affaires nouvelles
17. Période de questions des citoyens au président du conseil
18. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2015-04-65 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 9 ET 23 MARS 2015

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait le suivi des procès-verbaux des 9 et 23 mars 2015. La lecture des procès-verbaux est exemptée puisque les conseillers ont reçu une copie il y a au moins 24 heures. Il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que ces procès-verbaux soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

5- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

Aucun document n'est déposé

2015-04-66 6- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2006-06-183 C

CONSIDÉRANT la résolution 2006-06-183 C consacrant la vente d'un terrain à madame Thérèse Paulmert en 2006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité que la ville vende à madame Thérèse Paulmert une partie du lot 787-B, une partie du lot 788 et tous ses droits, titre et intérêts dans une partie du lot 787-A, canton de Cox, circonscription foncière de Bonaventure 1, circonstances et dépendances au montant quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$) avant les taxes applicables et majoré du coût de l'acte de cession du terrain. Que le maire et en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général, et en son absence, la directrice des finances soient mandatés pour signer lesdits documents.

2015-04-67 7- NOMINATION DE SIGNATAIRES CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-401 PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR BIDIRECTIONNEL

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que le maire et en son absence, le maire suppléant ainsi que le directeur général et en son absence, la directrice des finances soient mandatés pour signer les documents afférents au Règlement d'emprunt 2014-401 portant sur l'acquisition d'un tracteur bidirectionnel.

2015-04-68 8- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2015-407 PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE PROTECTION DES RIVES ET DU LITTORAL DU CAMPING ET DE SON DÉVELOPPEMENT EN 2015

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité qu'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'aménagement d'une zone de protection végétale des rives et du littoral du camping municipal et son développement en 2015 sera présenté lors d'une séance subséquente du conseil municipal.

2015-04-69 9- ATTRIBUTION CONTRACTUELLE PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE PROTECTION DES RIVES ET DU LITTORAL DU CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques requiert que la ville de Paspébiac adopte des mesures visant à protéger le littoral et les rives bornant le site du camping municipal de la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté un plan visant à répondre au MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a effectué de nombreuses consultations par le biais de son service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé à plusieurs firmes, entreprises et organismes de fournir des plans et des prix pour répondre aux exigences du MDDELCC;

CONSIDÉRANT QUE pas moins de 9 organismes et entreprises ont répondu à la demande;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé et que celui-ci recommande que le contrat de réalisation pour la première phase de l'aménagement soit accordé à monsieur **Christian Besnier**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gina Samson, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction municipale à établir le protocole d'entente visant à accorder le contrat de la réalisation de la première phase de l'aménagement de la zone de protection bornant le site du camping municipal de Paspébiac, et ce, pour un maximum de dix-sept mille huit cent soixante-huit dollars (17 868 \$) avant les taxes applicables.

2015-04-70 10- AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2015-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1994-155 CONCERNANT LA VITESSE DES VÉHICULES ROUTIERS SUR LES VOIES PUBLIQUES EXISTANTES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Frédéric Delarosbil qu'un projet de règlement modifiant le Règlement 1994-155 ainsi que le Règlement 2005-268 concernant la vitesse des véhicules routiers sur les voies publiques du territoire de la ville de Paspébiac afin de se rendre conforme au *Code de la sécurité routière* en vigueur au Québec.

Une copie du projet de règlement est disponible aux fins de consultation, et ce, au bureau du greffe de la Maison des Citoyens. Un avis public sera diffusé afin d'annoncer l'assemblée publique de consultation ainsi que pour confirmer la date d'adoption du projet de règlement. Le règlement entrera en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après son adoption et après l'approbation par le ministre des Transports.

PROJET DE RÈGLEMENT 2015-408 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1994-155 CONCERNANT LA VITESSE DES VÉHICULES ROUTIERS SUR LES VOIES PUBLIQUES EXISTANTES DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac n'a jamais produit de registre de la vitesse sur les rues et routes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite rendre les conditions de vitesses sur les routes, rues et avenues de sa responsabilité conforme au *Code de la sécurité routière* du Québec sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se doit donc de revoir le règlement 1994-155 ainsi que sa modification, soit le Règlement 2005-268;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la législation en vigueur, les limites de vitesse sur les voies publiques municipales de son territoire relèvent de la responsabilité du conseil municipal;

Article 1

Le préambule de ce règlement fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Aux fins du présent règlement, les expressions et mots définis notamment à l'article 4 du *Code de la sécurité routière* font partie du présent règlement et y ont la signification indiquée dans cette loi chaque fois que les mots ou expressions y font référence.

Article 3

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant soixante kilomètres-heure (60km/h) dans les rues et avenues suivantes, relevant de la ville de Paspébiac :

- a) 7^e avenue Est et 7^e avenue Ouest
- b) 6^e avenue Est et 6^e avenue Ouest
- c) 5^e avenue Est et 5^e avenue Ouest
- d) 4^e avenue Est et 4^e avenue Ouest
- e) 3^e avenue Est et 3^e avenue Ouest
- f) rue Scott
- g) rue Day
- h) rue St-Pie X
- i) rue Maldemay

Article 4

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant cinquante kilomètres-heure (50km/h) dans les rues et avenues suivantes, relevant de la ville de Paspébiac :

- a) 1^{ere} avenue Est et la 1^{ere} avenue Ouest
- b) 2^e avenue Est
- c) avenue Castilloux
- d) avenue Loisel
- e) avenue de la Baie

- f) avenue Robin
- g) rue du Banc
- h) avenue du Quai
- i) rue Lemoy
- j) rue Legros
- k) rue Lemarquand
- l) rue Desroches
- m) rue Duguay
- n) rue Blais
- o) rue Grenier
- p) l'avenue Decaen
- q) Les chemins de rang en zone forestière

Article 5

Aux fins du présent règlement, spécifions que le boulevard Gérard-D.-Lévesque, la rue Chapados et la route St-Jogues, situés sur le territoire de la ville de Paspébiac, sont sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ).

Article 6

La signalisation appropriée sera installée par le personnel du service technique avec la coordination assurée par le service de l'urbanisme, et ce, dans les 120 jours suivant l'adoption du présent règlement.

Article 7

Quiconque contrevient aux articles 3 et 4 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du *Code de la sécurité routière*.

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis contraire du Ministère des Transports et après sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

Article 9

Le présent règlement abroge les articles 1, 2 et 3 du Règlement 1994-155 ainsi que l'article 3 du Règlement 2005-268 modifiant le Règlement 1994-155.

2015-04-71 11- FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'équipement informatique du service administratif n'est plus à jour et que le système d'exploitation n'est plus soutenu ce qui occasionne une perte de sécurité des données de la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE l'actualisation des équipements informatiques est nécessaire au bon fonctionnement du service administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gina Samson, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser l'emprunt d'un montant maximal de vingt-cinq mille (25 000\$) dollars au fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2016, afin de prévoir les crédits requis pour l'acquisition et l'installation de nouveaux ordinateurs.

2015-04-72 12- PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2015

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai 2015 et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- En invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, je, Paul-Arthur Blais, maire de la ville de Paspébiac, appuyé par monsieur Rémi Whittom et résolu à l'unanimité, proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 **Semaine de la santé mentale** dans la ville de Paspébiac et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

13- RAPPORT DES CONSEILLERS

Rapport du conseiller Rémi Whittom

Festival du Crabe 2015

Le dossier suit son cours, les administrateurs se penchent actuellement sur les moyens de financement.

Club de conditionnement physique et de la santé

Le conseil d'administration en place fait un bon travail afin d'assurer la pérennité du Club. L'achalandage est présent, il y a plus de cent quarante (140) abonnements pour le moment. La population et le conseil d'administration semblent être contents du service. L'objectif pour les prochains mois est d'avoir au moins cent (100) abonnements mensuellement.

Rapport du conseiller Christian Grenier

Sécurité publique et service incendie

Deux (2) sorties du service de sécurité incendie ont eu lieu depuis la dernière séance ordinaire, soit le 9 mars dernier :

- 30 mars 2015 : Une personne blessée en forêt récupérée par traineau (Entraide);
- 4 avril 2015 : Un accident impliquant deux (2) automobiles (Paspébiac);

Entente intermunicipale de services incendie

Une rencontre a eu lieu ici même le 30 mars dernier avec les représentants des municipalités avoisinantes. Des élus de Hope, Hope Town, Saint-Godefroi et Shigawake étaient présents incluant tous les membres de notre conseil municipal. Cette rencontre, au préalable commandée par ces municipalités, avait pour objectif de répondre à certains questionnements de leur part quant à la signature d'une nouvelle entente de partage du service de sécurité d'incendie. La participation financière de ces municipalités fut le point majeur discuté. Un protocole d'entente a été distribué par la ville de Paspébiac à chacune des municipalités voisines et nous sommes présentement en attente d'un retour sur celui-ci.

Camping municipal

Une rencontre a eu lieu la semaine du 5 avril avec le responsable du service d'urbanisme de la Ville, soit monsieur Simon Carrothers, aux fins d'échanges sur le travail qui est à venir quant à l'aménagement d'une zone protectrice des rives et du littoral bordant le camping municipal. Certaines recommandations soumises par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques font foi de cette orientation de la part de la Ville. Des travaux seront réalisés à cet effet dès ce printemps.

Table de travail

Monsieur Grenier a assisté à toutes les tables de travail au cours du dernier mois ainsi qu'à la table préparatoire de la présente séance ayant eu lieu le 6 avril dernier.

Rapport du conseiller Frédéric Delarosbil

Rodéo professionnel de Paspébiac

Monsieur Delarosbil invite la population à participer à la 4^e édition du Rodéo professionnel de Paspébiac qui aura lieu du 28 au 31 mai 2015 au Centre récréatif de Paspébiac. La conférence de presse a eu lieu le 24 mars dernier au Centre culturel de la ville de Paspébiac.

Monsieur Delarosbil a également participé à la rencontre intermunicipale aux fins de partage du service de sécurité d'incendie avec les municipalités voisines.

Rapport du conseiller Hébert Huard

Office municipal d'habitation

Monsieur Huard indique qu'il y aura une réunion de l'Office municipal d'habitation demain le 14 avril 2015.

Marché aux puces

Un comité est mis sur pied afin de préparer un Marché aux puces durant la fin de semaine du 16 juin prochain avec monsieur Christian Bourque et monsieur Alain Delarosbil. Plus d'informations sont à venir telles que les coordonnées afin de pouvoir réserver une table lors de l'évènement.

Rapport de la conseillère Gina Samson

Madame Samson a assisté, en tant que conseillère, aux séances régulières, extraordinaires et de travail du conseil municipal. Voici des informations concernant quelques-uns des dossiers qui lui sont confiés.

Maison des jeunes

Les appels d'offres ont été distribués et la Ville est présentement en attente de réponses de la part des entrepreneurs de la région. Les travaux pourront donc débuter très bientôt, d'ici quelques semaines tout au plus.

Dossier Site historique

Madame la conseillère a assisté à l'assemblée générale annuelle du Site historique, le mercredi 25 mars dernier. Le bilan des activités et celui des finances du Site pour l'année s'étant terminée le 31 décembre 2014 ont été présentés. En bref, il est bon de rappeler que le Site engage pas moins de 27 employés, dont 2 étudiants et un employé par le programme SEMO.

L'ouverture du Site s'est effectuée du 1^{er} juin au 27 septembre 2014, avec une légère augmentation quant au nombre de visiteurs. 6 456 visiteurs se sont présentés, comprenant également 69 groupes pour la visite guidée, 50 groupes pour le forfait visite et repas au restaurant l'Ancre et 10 groupes dits spéciaux (journalistes, représentants gouvernementaux, etc.). Un programme offert par Hydro-Québec a permis la visite de 35 classes réparties dans 5 écoles de la région, rejoignant ainsi 638 élèves pour les intéresser à l'histoire de notre site.

Enfin, deux nouveaux membres sont élus au conseil d'administration, il s'agit de madame Nicole Grenier et de monsieur Roy Whittom. Une prochaine rencontre régulière du conseil est prévue le 21 avril 2015.

Dossier relations de travail

Lundi, le 23 mars 2015, une journée consacrée à la convention collective a eu lieu à laquelle madame Samson a participé. Une autre journée est prévue le 4 mai prochain.

Le mot du maire

Entente intermunicipale du service de sécurité d'incendie

Cela fait plusieurs années qu'une entente entre les municipalités voisines est conclue aux fins du partage du service de sécurité d'incendie. Par contre, aucune entente n'avait été signée depuis 2000, ce qui n'est pas normal d'après son point de vue.

Puisque nous sommes le pourvoyeur de services de sécurité d'incendie, c'est la ville de Paspébiac qui assume tous les frais. Les élus des autres municipalités veulent, en revanche, payer les services à l'acte et non, annuellement et au prorata de leur population, tel que proposé dans l'Entente distribuée lors de la rencontre. Il n'y aura pas place à la négociation puisque les frais ont fait l'objet d'une étude très rigoureuse concernant les postes et les dépenses.

La Ville doit également revoir les ententes concernant la bibliothèque et le partage de l'eau potable avec ces municipalités avoisinantes.

2015-04-73 14- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de mars 2015 au montant de quatre cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-sept dollars et trois cents (462 687,03 \$) soient approuvés pour paiement.

2015-04-74 15- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le rapport « État des activités financières » en date du 31 mars 2015 soit adopté.

16- AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est ajoutée.

17- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

La période de questions se déroule de 19 h 40 à 19 h 45.

2015-04-75 18- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Christian Grenier que la séance soit levée. Il est 19 h 45.